

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Maurice Neyroud et consorts – Pour une meilleure gestion de l'eau d'arrosage et
des pluies torrentielles en viticulture.**

1. PRÉAMBULE

La commission s'est réunie le 28 novembre 2022, de 14h00-15h00, à la Salle romane, rue Cité-Devant 13, à Lausanne.

Elle était composée de Mesdames Sonya Butera, Sabine Glauser Krug, Florence Gross, Anna Perret, Oriane Sarrasin (présidente-rapporteuse) ainsi que de Messieurs Loïc Bardet, Stéphane Jordan, Maurice Neyroud et Pierre-André Pernoud.

Ont également participé, Mesdames Valérie Dittli (cheffe du Département des finances et de l'agriculture – DFA), Anne Van Buel (responsable du secteur Améliorations foncières – AF) ainsi que Messieurs Pascal Hottinger (directeur de la Direction générale de l'agriculture et de la viticulture – DGAV) et Olivier Viret (responsable du Secteur viticulture et cultures spéciales)

Madame Sophie Métraux (Secrétariat général du Grand Conseil) a tenu les notes de séance.

2. POSITION DU POSTULANT

Le postulant émet les arguments qui l'ont mené à déposer le présent postulat, qui traite de la gestion d'arrosage et des pluies torrentielles en viticulture. En effet, le changement climatique a notamment pour cause des modifications des quantités et types de précipitations, et l'on observe une alternance de périodes de sécheresse et de pluies torrentielles. Problématique qui préoccupe l'entier de la profession, la gestion de l'eau a par exemple été abordée au sein de la Fédération vaudoise des vignerons et de la Commission intercommunale de Lavaux (CIL).

Les conséquences des phénomènes susnommés sont particulièrement visibles en Lavaux. Lorsque de fortes pluies s'abattent, le sol ne peut en effet pas retenir l'eau qui finit alors au lac. En 2022, la saison a commencé avec un déficit hydrique qui s'est amplifié au cours des mois. Tant les récoltes que la qualité des vins en ont souffert. Il faut noter qu'une perte de 5% de la récolte au niveau cantonal équivaut à environ 1,5 million de bouteilles. Les conséquences du déficit sur la plante sont aussi importantes, car elle sacrifie certaines de ses parties pour survivre, ce qui l'affaiblit, et parfois la conduit à sa mort.

La situation est donc préoccupante. Si certaines régions sont bien équipées pour l'arrosage, elles se servent toutefois d'eau potable. Il serait plus judicieux d'utiliser de l'eau non potable, par le biais de réservoirs. Se basant sur ce constat, le postulant avance qu'une solution constituerait à tenter de récolter l'eau de ruissellement de manière active et de la stocker dans des bassins ou réservoirs pour la redistribuer. Notons que le sol est le réservoir initial. Outre le sol, certaines communes possèdent déjà des bassins de rétention. Il pourrait s'en construire d'autres ainsi que des réseaux de distribution pour arroser là où cela s'avère nécessaire.

Ainsi, le postulat demande que le Conseil d'État élabore un état des lieux et un inventaire des mesures actuelles mises en place dans la viticulture par les communes et par le Canton pour la gestion de l'eau et étudie des solutions pour :

- gérer les eaux de pluie torrentielle, avec possibilité de récupération dans des réservoirs en vue de la redistribuer.
- gérer l'eau d'arrosage avec la mise en place de réseaux d'eau.
- étudier la possibilité de réaliser ces investissements par le nouveau fonds en lien avec le climat, doté de 200 millions.

3. POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT

Le manque d'eau constitue un problème croissant pour toutes les cultures, et pour celles et ceux qui en vivent. Le Canton se préoccupe des besoins en eau pour l'agriculture depuis un certain temps alors que les inquiétudes spécifiquement liées à la viticulture sont plus récentes (beaucoup de demandes ont été adressées depuis 2018). Pour son cycle végétatif, la vigne a en effet besoin de 600 ml de pluie. Entre janvier et octobre 2022, à la station de mesure de Pully, il est tombé 674 ml. Il y a néanmoins eu un déficit hydrique, notamment en début de végétation, ce qui s'avère assez rare.

La réserve utile en eau des sols, soit ce que le sol est capable de capter, est une notion très importante lorsque l'on se penche sur les problématiques liées à la gestion de l'eau d'arrosage. Cette capacité à retenir l'eau est spécifique de la texture des sols. Dans le canton de Vaud, la situation diffère entre régions, mais des investissements dans des infrastructures comme des réservoirs ou bassins sont nécessaires.

Il est précisé qu'au contraire de ce qui est affirmé dans le postulat, peu d'infrastructures d'arrosage des cultures sont branchées sur le réseau d'eau potable en raison du coût élevé de cette dernière. Certaines utilisent le pompage dans les rivières – mais la ressource se raréfie – ou puisent l'eau des lacs à l'instar du Syndicat d'arrosage de Nyon et environs (SANE). D'autres solutions sont à l'étude. Des réservoirs d'eau sont déjà en place, notamment pour l'estivage par le biais d'étangs ou de citernes.

Au vu de l'importance de la gestion de l'eau, des actions sont entreprises ou envisagées à divers niveaux :

Niveau cantonal

La gestion de l'eau est un sujet éminemment transversal. Il touche entre autres l'agriculture, les améliorations foncières, le Plan climat et la gestion de l'eau potable par les communes. Un inventaire des ressources en eau pour l'irrigation a été dressé, parallèlement avec la Direction générale de l'environnement (DGE). Cet état des lieux permet d'éviter des investissements mal pensés en fonction des régions et des disponibilités en eau. Le nord du canton, plutôt calcaire, est par exemple passablement équipé de systèmes d'irrigation. Certains réservoirs d'eau potable inutilisés pourraient être réhabilités. Vu l'ampleur des dernières années de sécheresse, un plan sectoriel de l'irrigation dans le canton est également en cours d'élaboration. Il est expliqué qu'il y a donc diverses pistes auxquelles il est nécessaire de réfléchir, à l'échelle de tout le canton.

Niveau intercantonal

Mme Dittli explique avoir porté le sujet de la gestion de l'eau à la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA).

Niveau fédéral

Au niveau de la Confédération, une stratégie irrigation définit les règles de subventionnement des projets. Par exemple, pour les alpages, depuis 2016, les aides de la Confédération et du Canton à disposition couvrent quasiment 85% des coûts d'installations d'infrastructures de stockage d'eau (en ajoutant l'aide de la Société vaudoise d'économie alpestre). Or, cet été, 60 alpages sont tout de même venus chercher de l'eau dans les stations de pompage mises à disposition par le Canton. Dès lors, le Canton tente de comprendre pourquoi malgré le financement, il n'y a pas davantage d'infrastructures construites pour éviter des situations d'urgence.

4. DISCUSSION GÉNÉRALE

L'ensemble de la commission reconnaît les difficultés croissantes dans la gestion de l'eau, difficultés provoquées par le changement climatique. Certain-e-s député-e-s émettent cependant certaines réserves quant au postulat.

Premièrement, deux député-e-s s'interrogent sur les effets potentiellement délétères pour l'environnement des mesures choisies. Un-e député-e estime que la création de bassins de rétention peut conduire à une artificialisation des échanges. En effet, en France, des bassins de rétention d'eau confisquent la ressource pour une utilisation spécifique. D'autre part, construire ce type d'installations implique du bétonnage. Pourtant, des solutions davantage respectueuses de l'environnement existent, comme l'utilisation de paillis, la permaculture ou l'enherbement de la vigne. À propos de ce dernier, un-e député-e doute de la concurrence avec la vigne, un argument avancé par une autre personne durant la discussion générale. Au contraire, outre la lutte contre l'érosion des sols, l'enherbement permet également d'agir sur la sécheresse en limitant l'évaporation de l'eau du sol, ce qui bénéficiera à tous les étages racinaires, dont celui de la vigne.

En réponse à ces inquiétudes, le postulant estime qu'il n'est pas question de bétonner à outrance, car le principal réservoir demeure le sol. Des études des terroirs montrent des réserves utiles très importantes en certains endroits du canton. Il conviendrait peut-être de compléter ailleurs par des réservoirs. Des recherches sur les cépages pour avoir des plantes plus résistantes face à la sécheresse sont aussi une piste à ne pas négliger. Dans la même lignée, Mme la conseillère d'État affirme également souhaiter privilégier la recherche de solutions naturelles. Un-e-membre de l'administration cantonale apporte cependant un bémol concernant la permaculture et l'enherbement, qui peuvent provoquer une rivalité entre les plantes. En effet, la vigne peut descendre jusqu'à 5-8 mètres si nécessaire pour aller chercher la réserve utile du sol. Dès que l'on insère d'autres plantes dans le vignoble, à l'instar de l'herbe, il peut y avoir concurrence. Pour preuve, les vignes en bordure de forêt ne sont pas vigoureuses, car concurrencées par les racines des arbres alentour. Finalement, deux député-e-s affirment comprendre les inquiétudes concernant un bétonnage excessif, mais rappellent qu'un postulat est non contraignant et le Conseil d'État pourra tenir compte des remarques des commissaires pour construire sa réponse. Le texte suggère en effet une réflexion sur diverses solutions, en fonction des lieux et spécificités du canton.

Deuxièmement, un-e député-e rappelle que bien que les infrastructures comme des réservoirs sont nécessaires, il s'agit d'investissements conséquents auxquels doivent consentir les agricultrices et agriculteurs de même que les coopératives. La mise en place du SANE, par exemple, a demandé des efforts importants. Le commissaire souligne également que contrairement au texte du postulat, il lui semble que le recours à l'eau potable pour irriguer est rare, car l'eau potable coûte cher. À cela, le postulant répond que malgré le coût élevé de l'eau potable pour irriguer, elle est tout de même utilisée à certains endroits. La disparité des situations dans le canton justifie entre autres l'état des lieux demandé par le postulat.

Des propositions d'ordre plus général sont également amenées par plusieurs député-e-s. Ainsi, un-e député-e relève que les aides financières existent, mais semblent peu ou pas utilisées. Ce non-recours aux subventions disponibles est interpellant et il conviendrait d'en comprendre les causes. De plus, quatre député-e-s estiment qu'une réflexion plus large est souhaitable, car la problématique de l'eau touche l'entier du monde agricole. Après certaines discussions entre les commissaires, il est proposé d'amender le postulat en citant en exemple deux sous-secteurs de l'agriculture. L'amendement suivant est ainsi proposé :

« Le postulat demande que le Conseil d'État élabore un état des lieux et un inventaire des mesures actuelles mises en place, notamment dans la viticulture et l'arboriculture, par les communes et par le canton pour la gestion de l'eau et étudie des solutions pour : (...) ».

Par 8 voix pour, 0 contre et 1 abstention, l'amendement est accepté.

5. VOTE DE LA COMMISSION *(prise en considération partielle du postulat)*

La commission recommande au Grand Conseil de prendre partiellement en considération ce postulat à l'unanimité des membres présent-e-s, et de le renvoyer au Conseil d'État.

Crissier, le 18 janvier 2022

*La rapporteuse :
(Signé) Oriane Sarrasin*